Image not found or type unknown

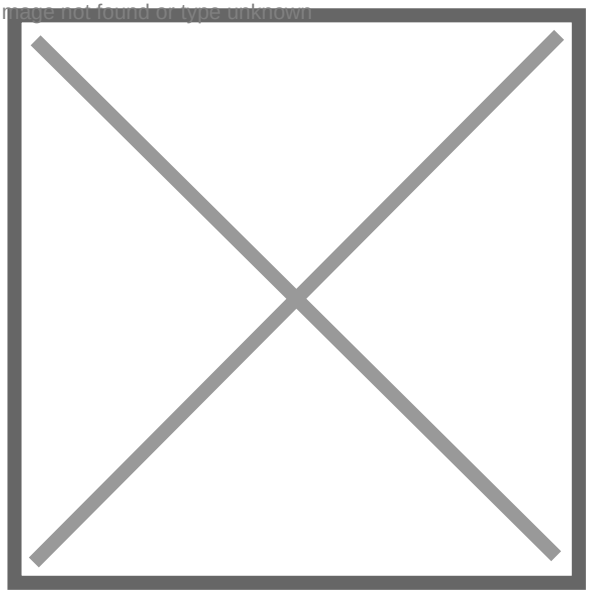

Réparation voiture sur défaut reconnu

Par **beca**, le **11/07/2012** à **12:16**

Bonjour,

j'ai acheté un Touran d'occasion (année 2007 avec 16 000 km) et aujourd'hui avec 30 000 km au compteur le voyant "problème ABS/ESP" s'est allumé.
Après visite chez le garagiste, il s'agit d'une réparation côutant autour de 2000 EUR et qui correspond à un défaut reconnu depuis 2011 chez VW.
J'ai lu sur certains sites que dans ce cas, le constructeur pouvait prendre jusqu'à 100% de la réparartion car l'usure de la pièce en question n'est pas du tout normal.

Pouvez-vous m'en dire plus ou m'aider à constituer mon dossier en vue de la prise en charge par le constructeur?

Merci d'avance et salutations.

Par **Tisuisse**, le **11/07/2012** à **13:11**

Bonjour,

Etes-vous sûr de vos infos ?
16.000 km parcourus de 2007 à 2011, soit sur 5 ans, représentent 3.200 km par an ce qui parraît peu.

Par ailleurs, s'apercevoir, 1 an après, d'un défaut sur cette voiture, défaut que vous pensez être pris en gfarantie par le constructeur me semble un peu tardif comme découverte. De

même pour le passer en vice caché à charge de votre vendeur, je dirai que c'est tard, très tard.
En e qui oncerne la garantie constructeu, la garantie légale est de 2 ans. Si l'acheteur a sourscrit à une garantie plus longue, c'est maxi 5 ans. Dans tous les cas de figure, vous êtes hors délais. A mon humble avis, le constructeur ne prendra pas ce défaut à sa charge.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés